



SORTIE DE FIN D'ANNEE au Cercle Nautique de Beauce à St Georges sur Eure

mail : asheleneboucher@gmail.com

blog : www.asheleboucher.com

La sortie de fin d'année de l'AS du collège Hélène Boucher se déroulera sur la base de loisirs de Saint Georges Sur Eure afin d'y pratiquer différentes activités nautiques (voile, kayak, paddle individuel et en groupe).

Voici le site : <http://cnbeauce.fr/>

L'objectif est de passer tous ensemble une journée conviviale afin de clôturer une année sportive bien remplie pour vos enfants.

La sortie aura lieu toute la journée **du mercredi 24 mai 2017 (de 8h30 à 17h)**.

Une participation de **12 euros** est demandée ainsi qu'une **attestation scolaire du savoir nager (ou test anti-panique)**.

Pour les élèves qui n'ont pas cette attestation ou ce test, ils doivent contacter au plus vite leur professeur d'EPS qui pourra leur proposer de venir le passer sur un créneau de l'AS natation (mercredi 3 ou 17 mai à 14h30 à l'Odyssee).

Tenue et matériel à prévoir : tenue sportive et baskets, maillot de bain, serviette de bain, crème solaire / casquette ou vêtement de pluie, repas froid, goûter, eau. Il est préférable de ne pas amener d'objets de valeur.

L'inscription définitive de votre enfant ne sera validée qu'à la réception de l'autorisation parentale ci-dessous, du règlement en chèque de préférence (à l'ordre de l'association sportive du collège Hélène Boucher) ou en espèces ainsi que de l'attestation du Savoir Nager (ou test anti-panique).

En cas de forte demande, une sélection sera effectuée prenant en compte l'ancienneté et l'assiduité de votre enfant à l'AS.

Téléphone pour toute question : 06 03 53 25 42



Veillez conserver cette partie du document

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) _____ autorise mon enfant :

NOM :

Prénom :

Classe :

à participer à la sortie de fin d'année au Cercle Nautique de Beauce de Saint Georges Sur Eure le 24 mai 2017.

Numéro(s) de téléphone en cas d'urgence :

date et signature :

Ce coupon est à remettre à un professeur d'EPS accompagné du règlement et du brevet de natation le plus rapidement possible et **au plus tard le 17 mai 2017**.